



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 juillet 2025 à 19h00** - Date de convocation : **17 juillet 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Chantal ANDRIEUX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. CARRIER (pouvoir à C. GLEIZES), Christian GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), Gilles GILLET (pouvoir à C. INIGO), WECKSTEIN (pouvoir à C. ANDRIEUX)

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA RÉGION NORMANDIE POUR L'AIRE DE LOISIRS – DL 33/2025

L'étude réalisée par CYCLOCAMP a permis de connaître les équipements nécessaires dans un premier temps pour assurer le fonctionnement de l'aire de services dédiée au vélotourisme sur l'Aire touristique multimodale. L'étude a été financée par l'ADEME à hauteur de 70 %.

Le devis des équipements de base s'élève à 49 125 € comprenant une structure acier et bois intégrant sanitaires, recharges électriques, consignes à bagages, local vélos sécurisé, station de gonflage, borne de réparation, arceaux stationnement, fontaine à eau, évier, station lavage, table pique-nique, etc.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le maire souhaite déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et de la REGION NORMANDIE.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
ADEME	Implanter des aires de services le long des itinéraires	27 019 €	55%	Non
REGION NORMANDIE	Investissement dans les lieux de visite touristique	12 281 €	25 %	Non
Sous-total des aides publiques		39 300 €	80%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		9 825 €	20%	
Montant global HT du projet		49 125 €	100%	

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget 2026.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

